**Compte-rendu du conseil municipal du**

**Mercredi 26 juillet 2017**

**LAIRE**

**1) Approbation du compte-rendu du 06.07.2017**

I

N

F

O

S

M

A

I

R

I

E

Le compte-rendu est adopté à l’unanimité.

**2) Convention avec le pôle éducatif des écoles liées de Coisevaux pour la scolarisation des enfants de Laire**

La commune de Laire n’a pas été intégrée au SIVU des écoles liées de Coisevaux.

Une convention a été approuvée par le syndicat d’accueil afin de permettre la scolarisation des enfants de Laire à partir de la rentrée scolaire du 1er septembre 2017 au pôle éducatif de Coisevaux.

Cette convention est valable pour une durée de trois années scolaires, reconductibles tacitement pour une durée identique.

De ce fait, les parents souhaitant inscrire leur enfant

au périscolaire doivent en faire la demande à la Communauté de Communes du Pays d’Héricourt.

Un transport scolaire est organisé par l’unité territoriale de Haute-Saône.

Vous trouverez ci-joint, la fiche horaire des circuits mis en place. Les enfants bénéficieront d’un retour dans leur village lors de la pause du midi.

Aucun accompagnateur ne sera présent dans le car comme dans l’ensemble du département.

La commune prévoit la présence de son employée communale, Thérèse DEPOUTOT, au départ et à l’arrivée du bus à Laire.